



FEUILLE D' INSCRIPTION

SAISON 2021-2022



ATELIER :

NOM : (majuscule)	Prénom :
Adresse :	Ville :

Né(e) le : à :

(Merci de bien vouloir écrire lisiblement)

Pour les mineurs : Nom - Prénom des parents :

Si besoin : Personne responsable de l'enfant :

Pour pouvoir vous joindre en cas de besoin :

Téléphone :	Fixe :	Domicile :
	Portable :	Elève :
		Père :
		Mère :
	Autre :	
MAIL :		

L'inscription à une activité est subordonnée à l'adhésion préalable à l'association,
selon les modalités figurant au verso .

- Une adhésion **individuelle** permet à l'adhérent de s'inscrire à une ou plusieurs activités,
- Une adhésion **familiale** permet l'inscription de chaque membre de la famille (parents et enfants) à une ou plusieurs activités.

Association agréée « Jeunesse et Education Populaire sous le N°56JEP107 »

Siège : Mairie, place des 3 otages, 56470 Saint-Philibert

Courriel : stphilenart56@laposte.net - Téléphone : 06 20 72 07 64 ou 06 86 88 83 76

Site : www.saintphilenart.fr

ADHESION ASSOCIATION : (si Familiale , cf :)

St Philibert - Crach la Trinité sur mer - Locmariaquer		Autres communes		Soit :
Individuelle :	30 €	Individuelle :	35 €	€
Familiale :	50 €	Familiale :	55 €	

COTISATION :

	Durée	Soit :
Atelier 1 :		€
Atelier 2 :		€

TOTAL dû :

€

REGLEMENT : remise de 3 chèques le jour de l'inscription, débités les :

- 15 septembre 2021

- 15 janvier 2022

- 15 avril 2022

(tout trimestre entamé est dû)

Chèque N° (ou ESPECES)	Date	Banque	Montant
			€
			€
			€
			€

TOTAL réglé :

€

A LIRE ATTENTIVEMENT :

J'ai bien lu et pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été donné.

J'autorise l'Association Saint Phil en Art :

à prendre des photos de mon (mes) enfants(s) lors des ateliers et des spectacles qu'elle organise,

à faire de la publicité sur l'activité à laquelle participe(nt) mon (mes) enfants(s) pour l'Association.

Je m'engage à prévenir l'Association St Phil en Art de tout changement en cours d'année des coordonnées communiquées (adresse, téléphone,)

La totalité du règlement doit être effectuée à l'inscription.

Toute année entamée est due intégralement à l'Association.

En cas de maladie, un remboursement partiel sera proposé sur présentation d'un certificat médical.

L'Association pourra fournir aux employeurs ou comités d'entreprises une attestation pour une éventuelle participation financière.

SIGNATURE

--